

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



## G101c

SUBID : 000000003467

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : G101c  
Utilisation de la substance/de la préparation : Concentré de révélateur photographique

#### Identification de la société/entreprise

Agfa - Gevaert S.A.  
212 Avenue Paul Doumer  
92508 RUEIL MALMAISON  
France  
Tél. : 01 47 77 10 27  
Fax : 01 47 77 10 70  
Personne responsable de la fiche d'informations sur la sécurité: Jos Vanholzaets  
E-mail: electronic.sds@agfa.com

Téléphone en cas d'urgence (Belgique) : +32 3 4443333 (24h/24h)  
ou téléphone ORFILA : +33 1 45425959

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification CE:

Symbole(s)	: Xn	Nocif
	: N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de risque	: R36	Irritant pour les yeux.
	: R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
	: R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	: R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	: R68	Possibilité d'effets irréversibles.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

L'information et l'étiquette de sécurité dans ce chapitre ont trait aux ingrédients individuels.  
L'information correspondante relative à ce produit même se trouve au Chapitre 15.  
Le texte complet de chaque phrase R appropriée est cité au Chapitre 16.

Concentré aqueux de révélateur photographique, principalement composé de:

#### Composants dangereux

- Carbonate de potassium Concentration [%] : 5,0 - 10,0  
No.-CAS : 584-08-7  
No.-EINECS : 209-529-3  
Symbole(s) : Xi  
Phrase(s) de risque : R36/38
- Hydroquinone Concentration [%] : 1,0 - 5,0  
No.-CAS : 123-31-9  
No.-Index : 604-005-00-4  
No.-EINECS : 204-617-8  
Symbole(s) : Xn, N  
Phrase(s) de risque : R22, R40, R41, R43, R68, R50

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



## G101c

SUBID : 000000003467

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

- |                           |                     |              |   |     |
|---------------------------|---------------------|--------------|---|-----|
| • Diéthylène glycol       | Concentration [%] : | 0,5          | - | 1,0 |
| No.-CAS                   | :                   | 111-46-6     |   |     |
| No.-Index                 | :                   | 603-140-00-6 |   |     |
| No.-EINECS                | :                   | 203-872-2    |   |     |
| Symbole(s)                | :                   | Xn           |   |     |
| Phrase(s) de risque       | :                   | R22          |   |     |
| • 1-Phényl-3-pyrazolidone | Concentration [%] : | 0,1          | - | 0,5 |
| No.-CAS                   | :                   | 92-43-3      |   |     |
| No.-Index                 | :                   | 606-022-00-2 |   |     |
| No.-EINECS                | :                   | 202-155-1    |   |     |
| Symbole(s)                | :                   | Xn, N        |   |     |
| Phrase(s) de risque       | :                   | R22, R51/53  |   |     |

#### 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si les symptômes persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Consulter un spécialiste.
- Inhalation : Amener la personne à l'air libre. Consulter un spécialiste si nécessaire.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Autres informations : Le produit n'est pas inflammable.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Voir Chapitre : Contrôle de l'exposition / protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Pour l'élimination de déchets, voir Chapitre 13.
- Méthodes de nettoyage : Endiguer le produit renversé si nécessaire. Enlever avec un matériau absorbant. Collecter les grandes quantités de produit renversé dans un conteneur correctement étiqueté qui peut se fermer. Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou les eaux de surface.
- Conseils supplémentaires : Éliminer les résidus par un rinçage abondant avec de l'eau.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### Manipulation

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure particulière de protection n'est requise contre l'incendie ni contre l'explosion.

##### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'insolation directe.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



## G101c

SUBID : 000000003467

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides forts, des bases fortes et des oxydants forts.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeurs	Type	Date de révision	Base
Hydroquinone	123-31-9	2 mg/m <sup>3</sup>	VME	06 2006	INRS (FR)

### Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : La ventilation doit être suffisante pour éviter que les limites d'exposition sur les lieux de travail soient dépassées.
- Mesures d'hygiène : Respecter les mesures de précaution usuelles pour la manipulation de produits chimiques. Éviter d'inhaler les vapeurs. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et du tabac.
- Protection des mains : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques. En cas d'immersion fréquente, répétée ou prolongée, utiliser des gants en caoutchouc butyle (épaisseur  $\geq$  0,36 mm, délai de rupture > 480 mn), caoutchouc nitrile (épaisseur  $\geq$  0,38 mm, délai de rupture > 480 mn) ou en néoprène (épaisseur  $\geq$  0,65 mm, délai de rupture > 240 mn). Pour une protection contre les éclaboussures intermittentes, des gants avec un délai de rupture > 60 mn sont suffisants. Éviter des gants fabriqués en latex naturel.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information générale

- Forme : Liquide.
- Couleur : Incolore à jaunâtre
- Odeur : Inodore.

### Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

- Densité relative (20 °C) : 1,245
- Solubilité : Miscible avec de l'eau en toutes proportions.
- pH (25 °C) : 10,8
- Point/intervalle de fusion : < 0 °C
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Le produit est stable sous conditions normales de stockage et d'utilisation.
- Conditions et matières à éviter : Éviter le contact avec des acides forts, des bases fortes et des oxydants forts. Enlever tout produit chimique et rincer abondamment les cuves de développement avec de l'eau avant d'utiliser tout produit de nettoyage.
- Produits de décomposition : Nul

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



## G101c

SUBID : 000000003467

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

dangereux

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritant pour les yeux.  
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Possibilité d'effets irréversibles.

Information toxicologique spécifique pour les ingrédients individuels à l'état pur:

#### Toxicité orale aiguë

- Carbonate de potassium : DL50 rat > 2.000 mg/kg
- Hydroquinone : DL50 rat 320 mg/kg
- Diéthylène glycol : DL50 rat 12.565 mg/kg
- 1-Phényl-3-pyrazolidone : DL50 rat 200 mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

- Hydroquinone :  
Il a été démontré qu'une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.  
L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air peut irriter le système respiratoire.

#### Toxicité dermale aiguë

- Hydroquinone : DL50 chat 5.970 mg/kg
- Diéthylène glycol : DL50 lapin 11.890 mg/kg
- 1-Phényl-3-pyrazolidone : DL50 cochon d'Inde > 1.000 mg/kg

#### Toxicité aiguë (autre voie)

- Hydroquinone :  
Donnée non disponible

#### Irritation de la peau

- Hydroquinone :  
Pas d'irritation de la peau  
Pas d'irritation de la peau  
Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.  
Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

#### Irritation des yeux

- Hydroquinone :  
Risque de lésions oculaires graves.  
Irritation des yeux  
Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

#### Sensibilisation

- Hydroquinone :  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

#### Toxicité à dose répétée

- Hydroquinone : Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



## G101c

SUBID : 000000003467

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

- Hydroquinone : Des tumeurs bénignes aux reins se sont produites uniquement après développement d'une néphropathie, et seulement dans une espèce du rat masculin. Des effets supplémentaires ont été signalés. Bien qu'une augmentation de leucémie ait été rapportée chez le rat femelle F-344, ce résultat n'a pas été reproduit dans une recherche suivante. Rien ne prouve que l'administration par voie orale chronique ne provoque des cancers chez les souris mâles. Une augmentation de tumeurs principalement bénignes a été notée chez les souris femelles, bien que cette conclusion n'ait pas pu être confirmée par des études suivantes. Aucune tumeur n'a été signalée chez les souris suivant l'application cutanée à long terme.

### Toxicité pour la reproduction

- Hydroquinone : N'a pas provoqué d'effets négatifs sur la reproduction chez des animaux mâles ou femelles lorsque administré par voie orale avec des doses n'entraînant pas de toxicité systémique chez la mère.

### Mutagénicité

- Hydroquinone : Les examens utilisant le test de 'Ames' furent généralement négatifs. Il y a une évidence limitée d'activité mutagène selon des études faites sur des animaux, des cellules isolées prises auprès d'animaux et de plantes, et sur d'autres micro-organismes.

### Tératogénicité

- Hydroquinone : N'a pas provoqué de malformations congénitales lorsque administré par voie orale avec des doses n'entraînant pas de toxicité systémique chez la mère.

### Autres informations

Il manque de preuves scientifiques pour classer l'hydroquinone comme composé suspect cancéreux ou mutagène chez l'homme. Des études épidémiologiques sur une période de 48 ans, portant sur plus de 800 personnes, actives dans la production et l'utilisation de l'hydroquinone, exposées quotidiennement à des concentrations significatives dans l'air (dépassant la limite d'exposition sur le lieu de travail de 2 mg/m<sup>3</sup>), ont démontré que de telles expositions ne sont pas associées au déclenchement du cancer chez l'homme.

Étiquette de sécurité pour cette préparation ou substance : voir Chapitre 15.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

#### Biodégradation

- Hydroquinone : OECD 301D Estimation de la dégradabilité biologique > 80 % après 28 d  
Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.
- 1-Phényl-3-pyrazolidone : OECD 302B Biodégradabilité  
64 % après 28 d

#### Élimination physico-chimique

- Hydroquinone : Le produit peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



## G101c

SUBID : 000000003467

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

### Bioaccumulation

- Hydroquinone : Une bioaccumulation est peu probable. Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable. Une accumulation dans les organismes terrestres est peu probable.

### Effets écotoxicologiques

Information écotoxicologique pour les ingrédients individuels à l'état pur:

#### Toxicité pour les poissons

- Carbonate de potassium : Espèce: Pimephales promelas (vairon)  
CL50: > 100 mg/l/ 96 h
- Hydroquinone : Espèce: Brachidanio rerio (poisson zèbre)  
CL50: 0,11 à 0,64 mg/l/ 96 h
- Diéthylène glycol : Espèce: Lepomis macrochirus (perche)  
CL50: > 1.000 mg/l/ 96 h
- 1-Phényl-3-pyrazolidone : Espèce: Pimephales promelas (vairon)  
CL50: < 10 mg/l/ 96 h

#### Toxicité pour les daphnies

- Carbonate de potassium : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)  
CE50: 100 mg/l/ 48 h
- Hydroquinone : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)  
CE50: 0,3 mg/l/ 48 h
- Diéthylène glycol : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)  
CE50: > 1.000 mg/l/ 24 h
- 1-Phényl-3-pyrazolidone : Espèce: Daphnia magna (puce d'eau)  
CE50: 10 mg/l/ 96 h

#### Toxicité pour les algues

- Hydroquinone : Espèce: Selenastrum capricornutum (algue)  
CE50: 0,3 mg/l/ 72 h
- Diéthylène glycol : Espèce: Scenedesmus quadricauda (algue)  
CE0: 2.700 mg/l/ 7 d
- 1-Phényl-3-pyrazolidone : Espèce: Selenastrum capricornutum (algue)  
CE0: 10 mg/l/ 48 h

#### Toxicité pour les bactéries

- Hydroquinone : Donnée non disponible
- Diéthylène glycol : Espèce: Pseudomonas putida (bactérie)  
EC10: 8.000 mg/l/ 72 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Les réglementations sur l'environnement, le rejet de chimie et des eaux de lavage, le traitement de déchets et les conditions d'élimination de produits chimiques et de leurs emballages peuvent varier d'un pays à l'autre. Les réglementations locales en vigueur doivent être consultées. Lorsque ce produit ou son emballage contaminé doit être éliminé comme déchet, il y a lieu de contacter un service agréé d'élimination de déchets. Peut être déversé dans les égouts si les réglementations locales le permettent.

Pour les déchets résultant de ce produit, il est recommandé d'utiliser le Code Européen de Déchets : 09 01 01 (bains de développement aqueux contenant un activateur).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



**G101c**

**SUBID : 000000003467**

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

No ONU : 3082  
Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydroquinone)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Code de classement : M6  
No. Etiquetage : 9  
No. de risque : 90

### RID

No ONU : 3082  
Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydroquinone)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Code de classement : M6  
No. Etiquetage : 9  
No. de risque : 90

### ADNR

No ONU : 3082  
Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydroquinone)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Code de classement : M6  
No. Etiquetage : 9  
No. de risque : 90

### IMO / IMDG

No ONU : 3082  
Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydroquinone)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
No. Etiquetage : 9  
No EMS : F-A, S-F

### ICAO / IATA avion-cargo

No ONU : 3082  
Désignation officielle de transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Hydroquinone)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
No. Etiquetage : 9MI  
Instructions de conditionnement : 964

### ICAO / IATA avion commercial

No ONU : 3082  
Désignation officielle de transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Hydroquinone)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006



**G101c**

**SUBID : 000000003467**

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
No. Etiquetage : 9MI  
Instructions de conditionnement : 964

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- No.-CAS : 123-31-9 Hydroquinone
- Symbole(s) : Xn Nocif  
N Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) de risque : R36 Irritant pour les yeux.  
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R68 Possibilité d'effets irréversibles.
- Phrase(s) de sécurité : S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

|| Chapitre(s) modifié(s) par rapport à l'édition précédente: 2, 14, 15

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2 et 3:

- R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Cette Fiche de Sécurité est rédigée selon les Directives Européennes et la loi nationale correspondante.

L'information dans cette Fiche de Sécurité est correcte selon l'état actuel de nos connaissances et de nos expériences. Elle n'est applicable qu'au produit spécifique décrit ici, mais elle peut ne pas



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n o 1907/2006



**G101c**

**SUBID : 000000003467**

Version 12

Date d'impression 24.05.2011

Date de révision 23.05.2011

être valable lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec tout autre produit ou procédé, sauf conditions spécifiées dans le texte. Ce document vise à fournir les informations nécessaires du produit liées à la santé et à la sécurité, mais il ne peut être considéré comme faisant preuve de garantie ou de qualité. C'est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à la législation locale relative à la sécurité, à la santé, à l'environnement et aux déchets.